Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# PRÉFET DE LA GIRONDE

**Préfecture**

Cabinet du Préfet
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile

## PROROGATION

DE L'ARRÊTE PORTANT RESTRICTION DES ACCES DES MASSIFS DES COMMUNES FORESTIERES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE
PRÉFET DE LA GIRONDE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**VU** l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2005 portant règlement départemental de protection de la forêt contre les incendies dans le département de la Gironde;

**VU** l'arrêté préfectoral du 16 août 2012 portant restriction des accès des massifs des communes forestières du département de la Gironde

**VU** le risque sévère d'incendie de forêt défini par le SDIS à partir des données de Météo France;

**VU** les avis favorables à la prorogation des mesures de niveau 1 de l'article 17 du règlement susvisé, émis par le SDIS et la DFCI le 21 août 2012;

**Considérant** que les conditions climatiques restent défavorables et aggravent les risques d'incendies;

**SUR** proposition de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 : L'arrêté du 16 août 2012 susvisé est prorogé jusqu'au dimanche 26 août 2012 inclus.**

**ARTICLE 2** :Cet arrêté fera l'objet d'un communiqué de presse et d'affichages par les maires concernés (affichage en mairie et à proximité des lieux concernés, pose de panneaux d'information, pose de barrières...).

**ARTICLE 3 :** La Secrétaire Générale de la préfecture, le Commandant de Groupement de Gendarmerie de Gironde, le Directeur départemental de la Sécurité Publique, le Directeur départemental des Territoires et de la Mer, le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours, le Directeur départemental de l'Office

National des Forêts, le Directeur de la Fédération girondine de Défense de la Forêt contre l'Incendie, les maires des communes du département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 21 Août 2012

Le Préfet

**Patrick STEFANINI**